

la sécurité humaine

Sécurité publique

Mobiliser les
ressources à l'échelle
internationale
pour contrer une
menace terroriste
grandissante

CP (Richard Lam)

Terrorisme

■ Les événements du 11 septembre 2001 ont prouvé de façon cruelle que le terrorisme ne respecte pas les frontières. Les actes terroristes menacent la sécurité des personnes ainsi que la stabilité politique, sociale et économique des pays de toute la planète. Pour pouvoir lutter ensemble de manière véritablement efficace contre le terrorisme, tous les États doivent à la fois prendre des mesures s'appliquant à leur propre territoire et harmoniser leurs interventions sur le plan international.

■ Les lois et politiques du Canada reposent sur le principe qu'il faut prévenir le terrorisme, traduire rapidement en justice tous les auteurs d'actes terroristes et leur refuser tout droit d'asile ou tout secours. La lutte antiterroriste exige un effort de coopération et de coordination à l'échelle internationale. Depuis plus de 20 ans, le Canada œuvre au sein de diverses instances internationales – le G7, puis le G8 et les Nations Unies – en vue de mettre au point des normes internationales et des instruments juridiques destinés à combattre le terrorisme. En plus d'avoir signé et ratifié les 12 conventions des Nations Unies contre le terrorisme et leurs protocoles

additionnels, le Canada a appliqué la résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU exigeant que les États prennent des mesures antiterroristes spécifiques. Les efforts que nous déployons dans ce domaine, tant au pays même que dans l'arène internationale, s'inspirent d'une approche globale de la sécurité qui comprend le respect des droits de la personne. Le Canada contribue à renforcer les connaissances, les ressources et les instruments de la communauté internationale pour enrayer la menace de plus en plus grave que le terrorisme fait peser sur la sécurité des personnes et les infrastructures essentielles. L'appui que nous accordons au mécanisme de sécurité de l'Organisation de l'aviation civile internationale s'inscrit dans le cadre de cette démarche, tout comme l'aide technique et juridique accordée pour renforcer les capacités d'autres régions. Dans le même esprit, le Canada a appuyé l'organisation d'une conférence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Bishkek, capitale du Kirghizistan, au cours de laquelle divers experts et représentants des pays de l'Asie centrale se sont penchés sur les moyens de combattre le terrorisme et l'extrémisme dans cette région.

■ Pour lutter efficacement contre le terrorisme, tous les pays doivent se servir des mécanismes internationaux, régionaux et bilatéraux. En plus d'avoir pris les mesures décrites ci-dessus, le Canada appuie le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que le Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, dans le but de réaliser des projets liés à la non-prolifération, à l'antiterrorisme et à la sûreté nucléaire.

Vancouver, le 12 septembre 2001 : les avions détournés vers le Canada à la suite des attaques terroristes de la veille aux États-Unis sont immobilisés à l'aéroport international de Vancouver

Législation modèle contre le terrorisme

Le Programme de la sécurité humaine du Canada a appuyé la mise au point d'une loi type pour aider les pays du Commonwealth à appliquer les conventions antiterroristes de l'ONU et la résolution 1373 du Conseil de sécurité. Cette initiative, dirigée par le Secrétariat du Commonwealth, vise à donner aux pays en développement les ressources nécessaires pour aligner leurs lois nationales sur les normes internationales.